



## carte de sejour+formation a l'etranger

Par **selmouche**, le **18/08/2010** à **18:49**

Bonjour

J'ai quelques soucis concernant le renouvellement de ma carte de sejour et j'espere qu'avec votre aide je pourrais avoir certaines reponses a mes questions!

Voila j'ai eu mon diplome d'architecte a Paris en 2008-2009, en 2009-2010 je me suis inscrite dans un master mais finalement je n'ai pas assiste aux cours car je suis partie en Chine a Shanghai ou j'ai trouve du travail dans lequel j'y suis encore, seulement voila je voudrais l'annee prochaine m'inscrire dans une formation dans le cursus de mes etudes qui me permettrait d'exercer le metier d'architecte en mon nom propre !la formation s'appelle HMNOP(habilitation a la maitrise d'oeuvre en son nom propre). L'ecole me permet de suivre cette formation tout en ayant une experience professionnelle a l'etranger , seulement le probleme se pose avec la prefecture :

D'abord se pose la question concernant l'attestation d'assiduite que je pourrai pas fournir ? D'autre part ma carte de sejour se fini le 12 oct et le seul rdv que j'ai pu avoir c'est pour le 21 oct, etant donne que je travaille je ne peux pas me permettre d'avoir autant de jours de repos ! connaissez vous quelques moyens de recours pour obtenir une date inferieure au 12 oct ? Et enfin, la prefecture me dis que d'une je suis obligee d'avoir un contrat francais pour renouveler ma carte de sejour dans le cadre de cette formation et que de plus la carte de sejour un an ne me permet pas de travailler hors de france au dela de trois mois !

Comment faire svp cette formation est tres importante pour moi et mon experience ici a Shanghai m'apporte tellement que j'aimerais vraiment pouvoir faire cette formation a partir d'ici d'auatnt plus que l'ecole le permet !!!

Quels sont les recours ?!

Je vous remercie de votre comprehension et du temps que vous avez accorde a la lecture de cette lettre !

Selma

Par **Domil**, le **18/08/2010** à **22:34**

Vous auriez du vous préoccuper de tout ça avant de partir.

La carte de séjour étudiant c'est pour faire ses études en France. Vous devez impérativement, sauf avoir obtenu un accord avant de partir, prouver votre assiduité aux

études qui vous ont permis d'avoir cette carte.

Il est totalement impossible d'exiger un RDV avant la date fixée. Vous devrez, en outre, présenter votre inscription effective dans une école en France (pas seulement dire que vous voulez)

Par **miyako**, le **19/08/2010** à **00:14**

Bonsoir,

Quelle est votre nationalité ? et quel est votre statut en Chine ?

Ils ont également une excellente université ,très cotée.Les universités françaises sont très moyennes.

Amicalement vôtre  
suji KENZO

Par **Bibino**, le **19/08/2010** à **08:37**

c'est vrai que comme dit domil, vous auriez du vous préoccuper de cela avant votre départ. et c'est vrai aussi que sans attestation d'assiduité, il vous sera difficile de prouver que vous avez suivi cette formation, maintenant, la question de fond pour vous, c'est pourquoi, travaillant en Chine, vous voulez conservez un statut administratif en France? et si vous le souhaitez absolument, vu que vous avez un diplôme coté, pourquoi ne pas solliciter un autre statut que celui d'Etudiant en france? car franchement, c pas le plus intéressant surtout quand on est comme vous diplômé et on travaille déjà. la carte de séjour étudiant en france, quand on a passé le premier cycle et un certain âge, ne sert absolument à rien; il vaut mieux, au risque e se voir débouter, demande une carte de salarié (ou même talents et compétences" ou de résident, parce que c'est plus conforme à ton statut de diplômé et de travailleur; c'est vrai que le changement n'est pas facile, mais bon, revenez de Chine, faites le nécessaire dans ce sens, après repartez bosser labas; ou alors, abandonner le statut que vous avez en france, et après avoir bosser en chine, faites une nouvelle demande de visa comme travailleur avec la carte "Talents et compétences"

Par **Domil**, le **19/08/2010** à **13:37**

En fait, il veut après cette expérience de travail à l'international, intégrer une école en France. Il lui sera donc difficile d'avoir une carte "salarié" s'il n'a pas d'emploi en France.